

**SEANCE DU 21 MAI 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, **le vingt et un mai à vingt heures**, le Conseil Municipal de la commune de Chaudefonds-sur-Layon s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yves BERLAND maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 15/05/2024  
 Nombre de Conseillers Municipaux en exercice 13  
 Nombre de Conseillers Municipaux présents 9

PRESENTS (es) : M. BERLAND Yves, M. THIERRY, Mme CHAUVIGNÉ, M. MOUSSEAU, Mme CHIRON M.BATTAIS ,M. PICHERIT, Mme RIVIERE, Mme ROCHARD

ABSENTS(tes) EXCUSÉS(ées) : M. BESNIE donne pouvoir à M. THIERRY, M. BOISNIER donne pouvoir à M. BERLAND

ABSENTS(tes) : Mme PANTAIS, Mme KIRKOR

Désigné secrétaire de séance : Mme ROCHARD

Conformément à l'article L 2121.25 du code général des collectivités territoriales, le procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie le 03 juin 2024



**DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES LORS DE LA SÉANCE :**

29/2024	FINANCES – Travaux bibliothèque – Facture d'investissement
30/2024	ANTENNE 4G - Convention
31/2024	Flamme Olympique Convention Poste de secours
32/2024	Flamme Olympique Convention Fourrière véhicule
33/2024	CCLLA Rapport d'activité 2023
34/2024	Acquisition de l'école Ave Maria

**Rajout d'un point à l'ordre du jour :**

Monsieur le Maire demande aux conseillers de bien vouloir ajouter un point à l'ordre du jour concernant l'acquisition de l'ensemble immobilier de l'école Ave Maria. A l'unanimité les conseillers acceptent que ce point soit ajouté.

**Approbation du compte-rendu du 19 Mars 2024**

Les conseillers n'ayant pas de d'observation à formuler, le compte-rendu du conseil municipal du 19 mars 2024 est approuvé à l'unanimité

**DEL 29 2024 – Finances Mandatement travaux bibliothèque**

Monsieur Berland rappelle aux conseillers municipaux qu'un éboulement a eu lieu au mois février, derrière la bibliothèque. Ce glissement de terrain a occasionné des dégâts importants qui ont nécessité des travaux. Ceux-ci ont été réalisés par l'entreprise Courant.

Un premier devis a été réalisé pour un montant de 14 609.50€ HT. Mais après plusieurs interventions le montant des travaux s'élève à 16 892.75€ HT. L'écart est justifié par des travaux complémentaires qui n'avaient pas pu être évalués lors de la phase initiale.

**SEANCE DU 21 MAI 2024**

En conséquence il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à mandater cette facture pour un montant de 16 892.75€.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,**

- **AUTORISE** le maire à mandater cette facture pour un montant de 16 892.75€

**DEL 30 2024– Antenne Convention 4 G**

Monsieur BERLAND revient sur le point qui posait question concernant le libre accès, sans concertation préalable avec la commune, d'intervention possible par le preneur (CELLNEX FRANCE INFRASTRUCTURE) sur l'antenne. Après échange il a été convenu que le paragraphe n°6 de l'article 1 de la convention sera conservé.

Concernant le montant de la redevance celui-ci a été renégocié dans l'hypothèse où un nouvel opérateur s'installerait (article 2 paragraphe 3). Pour mémoire le montant de la redevance annuelle est 2000€. Celle-ci est indexée de 2% chaque année. Si un nouvel opérateur apparaissait une redevance annuelle d'un montant de 200€ s'ajoutera à celle déjà existante.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** le maire à signer la convention et tous les documents afférents

**DEL 31 2024 Flamme Olympique Convention Poste de secours**

Monsieur Berland informe les conseillers municipaux qu'une convention doit être signée pour la protection civile qui doit être mise en place dans le cadre de la journée du 28 mai. Le nombre de spectateurs est difficilement estimable. Par précaution une jauge a été estimée à 6000 personnes. Le service de secours recommande 6 secouristes pour cette journée, où un nombre important de personnes est attendu.

**Le Conseil municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré,**

- **Autorise** le maire à signer cette convention

**DEL 32 2024 Flamme Olympique Convention fourrière véhicule**

Le passage du relai de la flamme olympique contraint le maire à prendre un arrêté d'interdiction de stationnement sur quelques places et voies. En conséquence et dans la perspective qu'un ou plusieurs véhicules n'aient pas été déplacés, il convient de conventionner avec une fourrière pour retirer les véhicules gênants.

**Le Conseil municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré,**

- **Autorise** le maire à signer une convention avec la fourrière de son choix dans le but de libérer l'espace public de tout stationnement de véhicule gênant.

**DEL 33 2024 CCLLA Rapport d'activité 2023**

Le Maire expose au Conseil Municipal, le rapport d'activité 2023 de la Communauté de Communes Loire Layon Aubance. C'est un point d'étape important qui revient sur toutes les actions entreprises par la CCLLA : L'élaboration de l'Acte 2 du projet de territoire. Avec comme fil conducteur la transition écologique : Ateliers Fresque du climat, le déploiement de l'application de covoiturage Klaxit, l'aide à l'acquisition de vélo à assistance électrique. Ainsi que des projets plus structurants tels que : l'extension de la maison de l'enfance

**SEANCE DU 21 MAI 2024**

de Rochefort-sur-Loire, les travaux de confortement des digues de Loire ou les projets d'aménagement de centre bourg;, le Pacte Fiscal et Financier...

*Le Conseil municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré,*

- **PREND** connaissance du rapport d'activité de la Communauté de Communes Loire Layon Aubance pour l'année 2023

**DEL 34 2024 – Acquisition de l'école Ave Maria**

Monsieur BERLAND rappelle aux conseillers qu'une délibération (Del 13-2024) avait été prise concernant le projet d'acquisition de l'ancienne école privée Avé Maria.

Après négociation avec l'Association Montalembert propriétaire du site, une offre pour un montant de 90 000 € a été faite par la commune. A la suite du Conseil d'Administration de l'association Montalembert du 19 mars, celui-ci accepte la proposition de céder l'ensemble immobilier pour un montant de 90 000€. Les frais d'acte notarié restant à la charge de l'acquéreur.

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,*

- **DECIDE** d'acquérir l'ancienne école privée Avé Maria concernant les parcelles B n°618, n°1648, n°2475 et n°2478 pour une contenance globale de : 6500 m<sup>2</sup>
- **AUTORISE** le maire à solliciter les établissements bancaires pour un emprunt
- **AUTORISE** le maire à signer tous les actes nécessaire à l'acquisition des immeubles désignés ci-dessus

**Questions diverses :**

**Projet de territoire :**

*Les conseillers municipaux sont conviés à une réunion d'information le 22 mai à 19h00 à la Halle des Mariniers à Chalonnes sur Loire présentée par la CCLLA. D'autres réunions identiques sont proposées le 28/05 à Beaulieu sur Layon, le 29/05 à Thouarcé, le 30/05 à St Melaine sur Aubance.*

**Elections Européennes :**

*Les élections européennes se dérouleront le 09 juin prochain de 8h00 à 18h00. Tous les élus sont sollicités pour tenir le bureau de vote.*

**L'ABIC :**

*L'Atlas de la Biodiversité InterCommunale sera lancé le 08 juin prochain à Rablay sur Layon.*

*Cet atlas répertorie la faune et la flore sur le territoire dans le but de préserver le patrimoine naturel.*

**Relai de la Flamme Olympique :**

*Monsieur le Maire invite tous les élus à participer à cette journée exceptionnelle.*

*Les services techniques sont à pied d'œuvre pour préparer ce moment. L'organisation et la logistique sont déjà en cours de finalisation. Une quarantaine de bénévoles viendra renforcer l'équipe des agents techniques du secteur 2.*

Fin de la séance à 22h30.